



LA PRESIDENTE DE LA REGION OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux,
Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 de Madame la Présidente de la Région Occitanie, fixant les lignes directrices de gestion de la Région Occitanie,
Considérant que l'inscription sur liste d'aptitude est valable deux ans renouvelable deux fois un an, en application de l'article L. 325-39 du Code Général de la Fonction Publique,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au grade d'Attaché Territorial à compter du 1^{er} août 2023 est fixée comme suit jusqu'au 31 juillet 2025 :

- BINET-GARCEAU Christelle
- BLAYE Aline
- DESPAUX Karine
- IBANEZ Christelle
- LEBLOND Christel
- PARGOIRE Nathalie
- ROBICHON Isabel
- SAINTE-ROSE Caroline

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera déposé à la Préfecture et publié sur le site de la Région Occitanie (www.laregion.fr) conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Toulouse, le 26 juin 2023

Publié le : 30/06/2023

Carole DELGA

Destinataires :
Contrôle de légalité
Centre de Gestion

Les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de leur publication ou de leur notification.